



Compte Rendu Sommaire de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2017

MAIRIE
74210 - HAUTE-SAVOIE
TEL. : 04 50 44 56 36

Le vingt-sept juin deux mille dix-sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents : M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
Mme GARDIER Valérie, M. DESCHAMPS Jean-Paul, Mme FALCINO Lucette,
Adjoints au Maire.
M. BRUNET André, M. CARRERA Patrick, Mme CURTIUS Anick,
M. CREMON Christophe, Mme DALMASSO Stéphanie, M. DI UBALDO Vittorio,
M. PANISSET Didier, Conseillers Municipaux

Absent excusé :
M. BRUN Vincent

Absent excusé ayant donné pouvoir :
M. LESOT Richard a donné pouvoir à M. CARRERA Patrick

Le conseil municipal a choisi *M. Patrick CARRERA* comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Dans le projet de sécurisation des abords du bâtiment des Services techniques, **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FDDT (Fonds Départemental pour le Développement des Territoires) ;
- **APPROUVE** la vente de l'ALGECO de l'école à un particulier au prix de 5 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y afférant ;
- **ADOpte** le principe de l'instauration de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) proposé par la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- **ACCEPTe** les modifications statutaires de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy qui intégreront des nouvelles compétences obligatoires, gestion des milieux aquatiques (GEMAPI) à partir du 1^{er} janvier 2018, et Eau et Assainissement à partir du 1^{er} janvier 2020 ;
- **PREND ACTE** de la note d'information de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse expliquant l'usage fait de la fiscalité de l'eau ;
- Avec onze voix pour et une abstention (DI-UBALDO Vittorio), **REFUSE** de s'allier au projet de fusion des communes de Faverges-Seythenex et Doussard en raison du manque d'explication sur ce projet mené avec précipitation.

La séance est close à 22 heures 05.

Le Maire
Philippe PRUD'HOMME

Le Procès-verbal correspondant sera mis à la disposition du public après avoir été approuvé par le Conseil Municipal